

**REVENUS AUTRES QUE VENTES D'ÉLECTRICITÉ
ET RABAIS SUR VENTES – MÉNAGES À FAIBLE REVENU**

1. REVENUS AUTRES QUE VENTES D'ÉLECTRICITÉ

- 1 Le tableau 1 présente le détail de la rubrique Revenus autres que ventes d'électricité pour
 2 les années 2014 à 2016.

**TABLEAU 1 :
 REVENUS AUTRES QUE VENTES D'ÉLECTRICITÉ (M\$)**

Description	Année historique 2014	2015		Année témoin 2016
		D-2015-018	Année de base	
Facturation externe émise	89,6	98,3	94,3	95,2
Frais d'administration	54,3	60,4	56,4	57,3
Frais de gestion et d'ouverture de dossier	15,1	16,2	15,2	15,2
Frais de mise sous tension	13,2	13,6	13,6	13,2
Frais d'interruption de service	4,0	2,5	3,0	3,0
Subtilisation d'énergie	1,0	2,5	2,0	2,0
Divers	2,0	3,1	4,1	4,5
Facturation interne émise	81,6	82,0	80,8	78,6
Refacturation d'espaces	39,3	39,2	39,2	38,5
Location de conduits	2,4	2,3	2,3	2,3
Mesurage	0,5	0,4	0,4	0,3
Expertise et autres	6,1	3,4	3,4	3,2
Facturation de l'électricité aux entités affiliées	33,3	36,7	35,5	34,3
Crédits d'intérêts reliés au remboursement gouvernemental	0,3	0,4	0,3	0,3
REVENUS AUTRES QUE VENTES D'ÉLECTRICITÉ	171,5	180,7	175,4	174,1

FACTURATION EXTERNE ÉMISE

Frais d'administration

- 3 Les frais d'administration s'élèvent à 57,3 M\$ pour 2016 comparativement aux 60,4 M\$
 4 reconnus dans la décision D-2015-018 et aux 56,4 M\$ de l'année de base 2015. La baisse
 5 de 3,1 M\$ entre le montant reconnu pour 2015 et l'année témoin 2016 est attribuable à la
 6 hausse des ententes personnalisées destinées aux ménages à faible revenu, pour lesquelles
 7 il y a arrêt de la facturation des frais d'administration, et à la gestion active, effectuée par le
 8 Distributeur, des comptes à recevoir.

FACTURATION INTERNE ÉMISE**Facturation de l'électricité aux entités affiliées**

- 1 La baisse des revenus de facturation de l'électricité aux entités affiliées entre le montant
2 reconnu en 2015 et l'année témoin 2016 s'explique principalement par la baisse des revenus
3 provenant du Producteur pour la consommation d'électricité du chantier de la Romaine, à la
4 suite de la mise en service de la Romaine-1 prévue au printemps 2016.

2. RABAIS SUR VENTES – MÉNAGES À FAIBLE REVENU

- 5 Le tableau 2 présente le détail de la rubrique Rabais sur ventes – Ménages à faible revenu
6 pour les années 2014 à 2016.

TABLEAU 2 :
RABAIS SUR VENTES – MÉNAGES À FAIBLE REVENU (M\$)

Description	Année historique 2014	2015		Année témoin 2016
		D-2015-018	Année de base	
Rabais sur ventes - MFR	-9,2	-8,5	-10,5	-15,3

- 7 Tel qu'il est expliqué à la pièce HQD-8, document 1¹, le rabais sur ventes, correspondant au
8 soutien à la consommation courante qui découle de l'entente personnalisée volet B pour les
9 ménages à faible revenu, est présenté en réduction des ventes d'électricité.

¹ Pièce HQD-8, document 1, section 2.2.2.